Coalition pour l'accessibilité aux services des Centres locaux d'emploi (CASC)

Été 2012

Mandat de la CASC

- le respect des droits des personnes qui reçoivent de l'aide de dernier recours, qu'elles aient ou non des contraintes à l'emploi.
- l'amélioration des communications aux prestataires et l'humanisation des services du MESS.

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LA CASC
info@coalition-cascquebec.org

Vous pouvez aussi contacter:

Marie-Ève Duschene
Front commun des personnes assistées sociales du Québec
(514)987-1989
sol@fcpasq.qc.ca

Florence Richer
Organisatrice communautaire
Projet Genèse
(514)738-2036
florence@genese.qc.ca

Retour sur l'assemblée publique de la CASC

Le 11 avril dernier, la CASC organisait une assemblée publique qui a réuni 49 personnes provenant de 36 organisations dont une majorité de groupes communautaires, mais aussi des regroupements, des représentantes du syndicat de la fonction publique du Québec ainsi que des personnes usagères. La journée avait pour but d'échanger sur les résultats du sondage *L'impact de la réduction des services dans les Centres locaux d'emploi sur les personnes assistées sociales et le travail des groupes communautaires*, de vérifier la pertinence des revendications politiques portées par la CASC et de réfléchir au plan d'action pour l'année à venir. La journée a permis des discussions stimulantes entre des groupes de la région de Lanaudière, de la Rive-Sud, de Québec, du Lac Saint-Jean et de la Haute Côte-Nord et de Montréal. Les participant.es ont souhaité faire de l'humanisation des services dispensés par les centre locaux d'emploi aux personnes qui ont recours à l'aide sociale une revendication prioritaire. Une campagne politique et des actions seront organisés sur cet enjeu dès l'automne. L'assemblée publique était précédé d'un point de presse qui a été couvert par le journal 24h, CIBL et V télé. Des entrevues radio ont également été effectuées à Radio Centre-Ville et à CBC. La CASC vous encourage à diffuser son argumentaire et les résultats du sondage sur les problèmes d'accès à l'aide sociale.

La CASC renouvelle son membership !

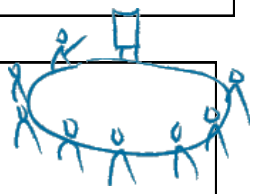

Il existe différentes manières de s'impliquer comme groupe membre à la CASC. La façon la plus simple est de renouveler cet automne le membership de votre organisation pour recevoir nos bulletins et l'information sur nos campagnes. Pour contribuer au fonctionnement de la coalition, il est également possible de s'inscrire à la liste de diffusion des rencontres régulières mensuelles qui ont lieu à Montréal. Être sur la liste permet de contribuer, même à distance, au contenu des discussions des rencontres, et à l'élaboration des outils pour les campagnes politiques. La CASC fonctionne au consensus et souhaite favoriser la participation des différents groupes et personnes préoccupées par les problèmes d'accès à l'aide sociale.

Dernières prises de positions du Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale (MESS) face aux demandes de la CASC — Avril 2012

- Il n'y a pas de problème d'accès aux agent-e-s.
- Une affiche est apparue dans les CLE disant que chaque personne qui en fait la demande a droit de rencontrer un membre du personnel. Ceci assurerait qu'il est possible de rencontre un-e agent-e, mais pas nécessairement l'agent-e en charge du dossier de la personne.
- Les agent-e-s devraient recevoir une formation à l'automne 2012 afin que les zones de texte libres soient plus claires et compréhensibles (notamment en anglais)
- Les agent-e-s ne devraient pas demander une lettre de subsistance ou des relevés bancaires de plus d'un mois, à moins qu'ils ou elles aient des doutes sur l'admissibilité de la personne.
- Les personnes n'ont plus à montrer la carte d'assurances sociale, le numéro suffit.
- Un dossier doit être inactif au moins 6 mois avant d'être fermé. Il ne devrait pas être fermé avant.
- Le MESS travaille à réduire le nombre de documents à fournir pour prouver l'admissibilité
- Deux visio-guichets sont présentement à l'essai à St-Grégoire et Lévis. Pas d'échéancier d'implantation dans d'autres CLE pour le moment, étant donné que c'est une technologie onéreuse.
- Les fonctionnaires reconnaissent la problématique autour du manque de soutient financier des jeunes qui veulent terminer leur secondaire. Le MESS renvoie la responsabilité au MELS.

NOUVEAU !
SUIVEZ-NOUS SUR facebook

www.facebook.com/cascquebecc

Une façon de se tenir au courant, de réagir et d'agir à travers la province.

RAJE citoyenne fait réagir

Le Rassemblement de la Jeunesse citoyenne a présenté, le 19 juin dernier, son film « Si on existait… le film d'une lutte pour exister » à guichets fermés au Cinéma Beaubien. L'évènement a permis d'amasser des fonds pour assurer la continuité du projet. C'est via *Le Devoir* (qui avait publié un long article le 23 juin), que le RAJE a appris que le MESS n'était pas très heureux de cette visibilité!

Plus de détails sur rajecitoyenne.wordpress.com

Demandes politiques 2012 de la CASC

1. **Humanisation des services :** Que toutes les personnes qui reçoivent une prestation d'aide sociale puissent contacter l'agent qui traite leur dossier par téléphone ou en personne.

2. **Rencontre d'attribution initiale :** Faire en sorte que le CLE offre automatiquement à tous les demandeurs d'aide financière une rencontre avec un ou une agente et ce de manière à respecter l'article 29 de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles.

3. **Délais :** Agir pour que des agents d'aide financière soient ajoutés de manière à ce que toutes les personnes sans-emploi puissent avoir accès à des services adéquats à leur Centre local d'emploi, et que les délais d'accès aux prestations d'aide financière soient considérablement réduits.

4. **Contribution parentale :** Abolir la notion de contribution parentale qui signifie des démarches supplémentaires pour les jeunes en difficulté, et donc des délais pour l'obtention de l'aide financière, et une plus grande précarité.

5. **Documents à fournir pour établir l'admissibilité :** Assurer la gratuité des documents à fournir pour établir l'admissibilité du demandeur à l'aide financière.

6. **Chèque de dépannage :** Assurer aux requérants en situation de grand dénuement un réel accès à un chèque de dépannage.

7. **Avoirs liquides permis :** Que les niveaux d'avoirs liquides des requérants soient les mêmes que pour les personnes déjà admises au programme d'aide sociale soit 1500$ pour une personne seule et 2500$ pour une famille, comme c'était le cas avant la réforme.